

INFOS PRATIQUES

Qui est concerné ?

Les salariés, les agents de la fonction publique, les travailleurs indépendants et les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de ce dispositif

Code du travail : Articles à consulter : L6322-42 à L6322-51, R6322-20, D6322-32 à R6322-63.

Quand réaliser votre bilan ?

- Sur votre temps de travail (vous devez demander l'autorisation à votre employeur).
- Hors temps de travail (vous pouvez effectuer votre bilan sans informer votre employeur)
- Nous vous proposons des heures de rendez-vous adaptées à vos contraintes.

Financement de votre bilan : il est entièrement financé

- 1 Vous pouvez utiliser vos droits au Congé Bilan de Compétences (CBC),** votre bilan est entièrement financé par l'OPACIF (FONGECIF, ANFH, OPCALIM, FAFSEA, UNIFORMATION...):
 - Vous êtes salarié en CDI : vous devez justifier de 5 ans d'activité professionnelle salariée dont 1 an d'ancienneté dans l'entreprise actuelle.
 - Vous êtes salarié en CDD ou vous venez de terminer un CDD dans les 12 derniers mois : vous devez justifier de 24 mois d'activité salariée dans les 5 dernières années dont 4 mois dans les 12 derniers mois.
- 2 Vous pouvez utiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF),** le CPF est ouvert à toute personne d'au moins 16 ans. Pour acquérir des heures, il faut être ou avoir été salarié. Les heures sont inscrites automatiquement dans le compte d'heures. C'est vous qui en disposez, quelle que soit votre situation : salarié ou demandeur d'emploi. Ces heures ne sont jamais perdues, même si votre situation change (changement d'employeur, perte d'emploi). <http://www.moncompteformation.gouv.fr/>
- 3 Financement par votre employeur :** Votre employeur peut financer votre bilan de compétences. Les conditions de financement varient selon votre statut (salarié du privé, fonction publique) et sont souvent liées à la durée de votre expérience.

Démarche à suivre :

- 1 Vous rencontrez le consultant qui vous accompagnera :** Présentation du consultant, de la démarche proposée par Catalys Conseil et écoute de votre besoin.
- 2 Nous constituons ensemble le dossier de demande de financement et établissons un planning prévisionnel.**

Où ?

Bretagne

Siège : avenue de la Croix Verte - 35650 LE RHEU
Tél : 02 99 14 73 73 Mail : siege@catalys-conseil.fr

- Les antennes :

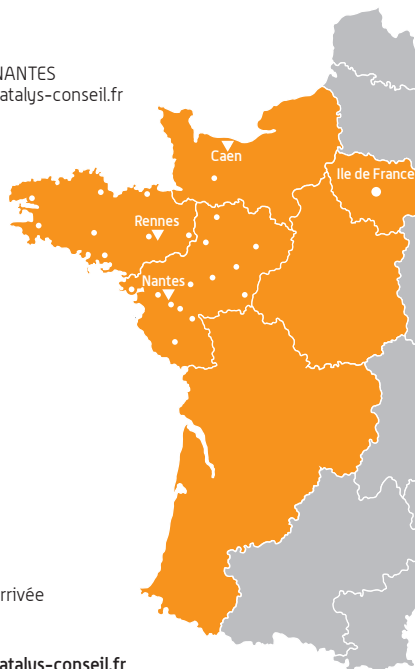
Le Rheu 02 99 14 53 04	Quimper 02 98 10 17 80	Saint-Brieuc 02 96 61 76 20
Rennes 02 99 22 27 12	Brest 02 98 33 63 30	Saint-Malo 02 99 19 59 70
Vitré 02 99 74 27 73	Vannes 02 97 63 20 46	Pontivy 02 97 08 02 74
Lorient 02 97 11 25 63		

Pays de la Loire

11 rue du Chemin Rouge - Bât F - 44300 NANTES
Tél : 02 40 48 10 42 Mail : nantes-pdl@catalys-conseil.fr

- Les antennes :

Rezé 02 40 48 94 70
Saint-Nazaire - Trignac 02 40 19 59 65
Saint Herblain 02 40 76 74 08
Ancenis 02 40 09 96 61
La Roche-sur-Yon 02 51 24 70 86
Les Herbiers 02 51 65 69 43
St Hilaire de Loulay 02 51 07 25 04
Laval 02 43 67 09 34
Mayenne 02 43 67 09 34
Le Mans 02 43 21 01 59
La Flèche 02 43 48 96 24
Angers 02 41 47 25 64
Saumur - Distré 02 41 47 25 64



Normandie

- Les antennes :

Flers 02 33 14 99 06
Caen 02 31 50 91 36

Paris

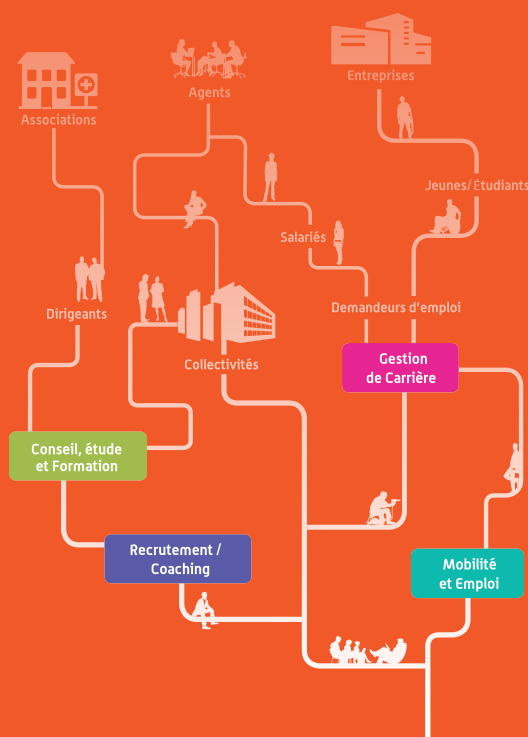
Tour CIT - Bureaux 5078508 - 3 rue de l'Arrivée
75015 PARIS - Tél : 01 43 20 50 50

Catalys Conseil www.catalys-conseil.fr

Reclassement - Outplacement - Accompagnement VAE - Recrutement - Coaching - Diagnostic et conseil RH - Diagnostic et Conseil RPS/QVT

MON BILAN DE COMPÉTENCES AVEC CATALYS CONSEIL

- Faire un point sur mon parcours
- Sécuriser mon avenir professionnel
- Évoluer dans mon poste ou dans mon entreprise
- Trouver une formation professionnelle
- Changer de métier ou de poste
- Changer d'entreprise, évoluer vers un autre secteur



S'engager pour l'emploi
et la performance durables

CATALYS
CONSEIL

DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences dure de 18 à 24 heures, en individuel, réparties sur 3 à 6 mois. Un premier entretien d'une heure, gratuit et sans engagement, avec le consultant qui vous accompagnera, permet d'échanger sur vos besoins et nos méthodes.

En complément des rendez-vous avec votre conseiller bilan, vous disposez d'une plate-forme Internet e-learning avec questionnaires en ligne, ressources, tutoriels, vidéo, forums pour avancer sur vos projets à votre rythme.

PHASE PRÉLIMINAIRE

En pratique

- Analyse de votre parcours, de vos besoins.
- Confirmation de votre engagement dans la démarche.
- Lancement : organisation du bilan.

1 rendez-vous

- Entretien individuel

PHASE D'INVESTIGATION

En pratique

1. Se connaître

Interroger vos envies, votre personnalité

- Repérer vos motivations, vos aspirations
 - Qu'aimez-vous faire ?
 - Qu'avez-vous envie de faire ?
- Analyser votre personnalité :
 - Quels sont vos qualités, vos points forts ?

Identifier vos atouts

- Votre parcours professionnel et vos compétences :
 - Que savez-vous faire ? Que connaissez-vous ?
 - Quels sont les domaines que vous souhaitez approfondir/découvrir ?

2. Cibler et tester son projet

- Cibler des secteurs d'activités, des postes, des missions :
 - Repérer et analyser, explorer, découvrir des métiers, des secteurs professionnels
- Analyser la faisabilité du projet :
 - Rencontrer des personnes ressources et mener des enquêtes professionnelles
 - Réaliser des stages d'observation
 - Explorer le marché de l'emploi, lire la presse spécialisée, s'informer sur les sites pertinents, étudier les offres d'emploi, les programmes de formation

3. Définir un plan d'action et communiquer sur son projet

- Définir le plan d'action à mettre en place : formation, VAE et les possibilités de financements, recherche d'emploi, étapes et échéances.
- Valoriser et argumenter votre projet
- Adapter vos outils de communication : CV, lettre de motivation, entretien, réseaux sociaux...

2 à 3 rendez-vous

- Questionnaires et tests de personnalité (RIASEC, IRMR, SOSIE...)
- Entretiens individuels

2 à 3 rendez-vous

- Descriptif de votre expérience et vos compétences (portefeuille de compétences...)
- Entretiens individuels

2 à 3 rendez-vous

- Entretien individuel de ciblage
- Recherche documentaire sur les métiers (Pass'avenir), les entreprises, les opportunités d'emploi...
- Enquêtes auprès de professionnels
- Entretien individuel de suivi des enquêtes
- Entretien avec un autre consultant pour avoir un autre avis ou une autre expertise sur vos projets

2 à 3 rendez-vous

- Entretiens individuels

PHASE DE CONCLUSION

En pratique

Identifier vos atouts

- Finalisation du plan d'action pour la mise en oeuvre du projet
- Synthèse de votre bilan de compétences
- À l'issue de votre bilan, vous aurez :
 - **Validé un ou des projets réalistes**, qui vous correspondent : en cohérence avec votre profil, les opportunités d'emploi, vos contraintes personnelles, de santé...
 - **Un plan d'action opérationnel** pour mener à bien votre projet : ses étapes, les actions de formation à mettre en place, une argumentation personnalisée pour votre employeur, un financeur, un organisme de formation.

1 à 2 rendez-vous

- Entretiens individuels
- Remise d'un document de synthèse

SUIVI DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le consultant reste en contact avec vous pour la mise en oeuvre du plan d'action et vous rencontre lors d'un entretien de suivi, 3 à 6 mois après la fin de votre bilan.

Des bilans de compétences spécifiques en fonction de votre besoin : bilan maintien dans l'emploi (inaptitude), bilan bien-être au travail (souffrance au travail), bilan senior, bilan créateur d'entreprise, bilan jeune...»

NOS ENGAGEMENTS

- 1 Un conseiller unique tout au long de votre bilan
- 2 Un accompagnement personnalisé, adapté à vos besoins et vos contraintes
- 3 La confidentialité de votre bilan
- 4 Des projets validés réalistes et un plan d'action précis
- 5 Le suivi de votre projet dans l'année qui suit votre bilan

